Montazels

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Novembre 2026 à 18 Heures

Désignation d'un secrétaire de séance : **Annie ABRANT**

Absents ayant donné procuration :

Sandrine MARRON a donné procuration à Sophie MAURY

Michelle DEBORD a donné procuration à Claude CAUX

Olivier RIQUET a donné procuration à Romain CAYOLAS

Charlaine SICARD MORA a donné procuration à Jean-Claude POUS

Christian PEYTAVI a donné procuration à Daniel TORREGROSA

Absents non excusés :

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

1) **Compte rendu du dernier conseil municipal du 23/09/2026.**
2) **Délibération N° 2026/28 pour demande de subvention pour des travaux D'ECLAIRAGE PUBLIC 3ème TRANCHE** **NOTE DE SYNTHESE 1**
3) **Délibération N° 2026/29 pour demande de subvention Pompes à chaleur pour les logements sociaux et le foyer** **NOTE DE SYNTHESE 2**
4) **Délibération N° 2026/30 pour demande de subvention aménagement du parking équipements annexes** **NOTE DE SYNTHESE 2**
5) **Délibération N° 2026/31 pour demande de subvention Réfection couverture et isolation de l'ancienne école** **NOTE DE SYNTHESE 2**
6) **Délibération N° 2026/32 pour demande d'étude auprès du SYADEN pour l'implantation de bornes électriques sur le parking.** **NOTE DE SYNTHESE 2**
7) **Informations diverses**

Soumettre au vote

-1- Compte rendu du dernier conseil municipal du 23/09/2026 : Voté à l'unanimité

-2- Délibération 2026/28 pour demande de subvention pour des travaux D'ECLAIRAGE PUBLIC 3ème TRANCHE : Voté à l'unanimité **Note 1**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public *: rénovation de l'éclairage public 3ème TRANCHE,*

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SYADEN du 05 octobre 2021, l'attribution de la subvention est également conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public « DIAG-EP ». Le SYADEN transmettra un dossier d'inscription à la mission
DIAG-EP à la commune pour une programmation. Le retour de ce dossier sera nécessaire pour la notification de la subvention.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

ECLAIRAGE PUBLIC 3ème TRANCHE : **25 000.00€ HT / 30 000.00€ TTC**

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

-3- Délibération 2026/29 pour demande de subvention pour l'INSTALLATION DES POMPES À CHALEUR REVERSIBLES AUX LOGEMENTS SOCIAUX ET AU FOYER COMMUNAL : Voté à l'unanimité

Note 2

Monsieur le maire, expose au conseil municipal, compte tenu de l'augmentation constante du prix de l'électricité, nous envisageons de nous tourner vers une énergie plus avantageuse tant sur le plan économique qu'écologique.

Actuellement les logements sociaux et le foyer municipal sont équipés de radiateurs électriques.

Afin d'améliorer le confort et la gestion énergétique de ces habitats et après étude de plusieurs propositions, l'installation de pompes à chaleur réversibles est la solution technique la plus bénéfique. Elle permettrait de réduire le montant des factures d'énergie avec un confort en toute saison.

Monsieur Le Maire, présente les devis, propose de solliciter une aide financière auprès du CD 11**(2026/28)** et de la DETR **(2026/28B),** et demande au conseil de se prononcer.

2 POMPES À CHALEUR LOGEMENTS SOCIAUX : 10 248.00€ HT / 12 297.60€ TTC

1 POMPE À CHALEUR FOYER COMMUNAL 2 977.50€ HT / 3 573.00€ TTC

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

-4-Délibération 2026/30 REALISATION D'EQUIPEMENTS ANNEXES ET FINITION DE L'AMENAGEMENT DU PARKING : Voté à l'unanimité **Note 2**

Monsieur le Maire, rappelle au conseil Municipal,

La première partie de l'aménagement du parking est réalisée, néanmoins il est impératif de finaliser le projet :

- Matérialiser les emplacements de parking
- Sécurisation du stationnement des véhicules
- Mise en sécurité de l'accès piétons

Monsieur Le Maire, présente les devis, propose de solliciter une aide financière auprès du CD 11 **(2026/29)** et de la DETR **(2026/29B)** et demande au conseil de se prononcer.

1er Devis SASU JARDINS ET PAYSAGES (Barrières de sécurité + Délimitation des places)

10 965.00€ HT / 13 158.00€ TTC

2ème Devis CC du Limouxin (Drainage parking haut du village)

12 886.12€ HT/ 14 355.14€ TTC

TOTAL PRESTATIONS 5 541.00€ non soumis à la TVA

TOTAL FOURNITURES 7 345.12€ TVA 1 469.02€

-5-Délibération N° 2026/31 REFECTION COUVERTURE ISOLATION TOITURE ANCIENNE ECOLE :
Voté à l'unanimité **Note 2**

Monsieur le Maire, rappelle au conseil Municipal, compte tenu de la vétusté du bâtiment de l'ancienne école il propose de réaliser la réfection de la couverture et l'isolation de la toiture.

En effet, celle-ci est en très mauvais état et présente de nombreux risques graves pour le bâtiment et la sécurité et la santé des occupants.

Il est donc impératif d'entreprendre les travaux.

Monsieur Le Maire, présente le devis, propose de solliciter une aide financière auprès des Fonds Vert (Etat), et demande au conseil de se prononcer.

REFECTION COUVERTURE ISOLATION TOITURE ANCIENNE ECOLE 68 493.00€ HT/ 82 191.60€ TTC

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

-6-Délibération N° 2026/32 pour demande d'étude auprès du SYADEN pour l'implantation de bornes électriques sur le parking : Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande d'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

En tant qu'acteur engagé dans la transition énergétique et le développement de la mobilité décarbonée sur notre territoire, notre commune souhaite étudier le déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).

Conformément aux compétences du SYADEN en matière d'aménagement énergétique et de déploiement des réseaux de recharge dans l'Aude, nous devons solliciter les services du SYADEN afin de réaliser une étude de faisabilité technique et d'opportunité sur notre secteur.

Cette étude aura pour objectif de déterminer :
-Les emplacements les plus pertinents au regard des flux de circulation et du réseau électrique existant.
-La puissance et le type de bornes adaptés aux besoins de nos usagers (recharge normale, rapide ou ultra-rapide).
-Les modalités techniques, financières et le reste à charge éventuel pour notre commune.
Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Infos diverses

-Mise en demeure du propriétaire d'assurer la mise en conformité sécuritaire au regard de l'état de la clôture du bassin de rétention lot du Bosquet.

-**L'ATD11** est intervenue et nous a fait parvenir un diagnostic visuel du Pont Vieux ainsi qu'un devis structurel établit par la **BET STRUCTURE CENS**

Le montant de cette prestation s'élève à **6 710 € HT**, soit **8 052 € TTC.**

Compte tenu du fait que cet ouvrage est mitoyen entre les communes de Montazels et Couiza, sa gestion doit naturellement être partagée. Il est donc souhaitable que les deux collectivités puissent se prononcer conjointement sur l'engagement de cette première étape de diagnostic.
À l'issue de cette mission, les communes disposeront d'une connaissance précise de l'état de l'ouvrage et des mesures de gestion éventuellement nécessaires pour garantir la sécurité des usagers. Elles pourront alors décider, en toute connaissance de cause, de l'opportunité d'engager une seconde phase consistant à réaliser une étude de réparation ou de réhabilitation de l'ouvrage. Il convient toutefois de distinguer clairement cette future étape du diagnostic actuellement proposé, qui a pour seul objectif d'établir l'état du pont et les éventuelles dispositions conservatoires à mettre en œuvre.

-Suite à la réunion de quartier Garenaud concernant l'Avenue de Carcassonne, les services du Département sont intervenus le mercredi 28 Octobre afin de mettre en place un dispositif de comptage (à partir du 09/11) et d'installation d'écluses provisoires.

-Le Service technique de la Communauté de Communes nous a informé de la possibilité de déposer un dossier pour répondre à des besoins de travaux sur la commune via le Chantier Insertion.

Fin de séance : 19H34

Secrétaire de séance

Annie ABRANT

Le Maire

Christophe Cuxac